

-M.C.SENS

SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 515 Avenue de la Tramontane - Athélia IV - Immeuble le Forum - Bat A
13600 LA CIOTAT
937 876 589 R.C.S de MARSEILLE

(Ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 04 JUIN 2025**

DECISION N° 4 - PERTE DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Les comptes de l'exercice clos en date du 31 décembre 2024, font apparaître une perte de 48 298 euros. Ceci a eu pour effet de diminuer le montant des capitaux propres, qui ressort ainsi à la somme de - 43 298 euros, soit moins de la moitié du capital social s'élevant à 5 000 euros.

Compte tenu de cette situation, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, l'Associée unique décide, sans attendre le délai de quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de ne pas dissoudre la Société.

DECISION N° 5 - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'Associé unique
Le co-Gérant

Monsieur Bernard VALLOT

